

« Pour se souvenir de l'avenir¹ ». **Brève histoire de la Ligue de l'enseignement.**

Au sein des 30 000 associations affiliées à la Ligue de l'enseignement, des centaines de milliers de bénévoles, plusieurs milliers de salariés, un million et demi de membres, cinq à six millions de participants œuvrent pour l'émancipation civique et intellectuelle de tous. « Un avenir par l'éducation populaire » dit le logo de ceux qui fidèles à Condorcet veulent faire vivre l'utopie. L'aventure commence il y a 140 ans.

« Ce qu'un professeur de demoiselles² a pu faire »

Avec la révolution de 1848, le suffrage universel est institué. Louis napoléon Bonaparte est élu Président de la République. Toutefois, après le coup d'état du 2 décembre 1851, il est clair que la belle avancée démocratique a fait le jeu du dictateur. Un journaliste républicain, Jean Macé, convaincu de la nécessité d'instruire les hommes pour qu'ils puissent être des citoyens responsables, estime que « *Avant d'instituer le suffrage universel, il aurait fallu trente ans d'instruction obligatoire ...* ».

C'est en effet le souci de « *l'éducation au suffrage universel* » qui oriente son action lorsque, du fait de ses idées républicaines, il est contraint à l'exil en Alsace où il crée en 1863 la Société des bibliothèques populaires du Haut-Rhin, initiative qui s'étend rapidement à la France entière. L'année suivante, avec l'éditeur Hetzel et Jules Verne, il fonde un journal « le Magasin d'éducation et de récréation » pour associer éducation et divertissement, avant de lancer un appel « *au rassemblement de tous ceux qui désirent contribuer au développement de l'instruction dans leur pays* ». Publié le 25 octobre 1866, dans le journal « l'Opinion nationale », ce texte recueille de nombreuses signatures. Chez certains ouvriers, en effet, une demande d'enseignement se faisait jour³. Combattre l'ignorance s'imposait au même titre que combattre la misère et dans les jours qui suivent, le cheminot Mamy, le tailleur de pierre Petit, le sergent de ville Larmier déclarent vouloir faire partie de cette Ligue.

Le 15 novembre 1866, Jean Macé annonce officiellement la naissance de la Ligue française de l'enseignement, qui toutefois demeure « une réalité en idée » car Jean Macé ne prend pas le risque de demander l'autorisation, nécessaire à l'époque, de créer une association nationale. Le 21 juin 1867, à l'initiative d'un professeur de Metz, le premier cercle de la Ligue voit le jour grâce au soutien de la Loge maçonnique de la ville. En dépit de l'excommunication du Pape, il est autorisé par le préfet.

Un an plus tard, gens du peuple ou bourgeois cultivés, protestants libéraux ou déistes, matérialistes, positivistes, catholiques parfois, ils sont 5000⁴ qui se rassemblent pour créer des bibliothèques, des cours publics, des sociétés ouvrières d'instruction, des centres d'enseignement pour les jeunes filles et constituer les cercles locaux de la Ligue présente dans 72 départements. Les membres de la Ligue sont de sensibilités très diverses, et il importe d'assurer la coexistence d'opinions très hétérogènes. Certains sont agnostiques, d'autres athées, d'autres encore ont des convictions déistes. Si nombreux sont des libres-penseurs, la plupart des ligueurs ne sont pas non croyants. Ils respectent l'engagement religieux, même s'ils sont unis par un même rejet unanime de tout cléricisme. Ils croient à la raison et au

¹ Cf. mission de la Ligue « *Les idées en mouvement* » n°126 février 2005 page 3

² Le fondateur, Jean Macé, menacé d'arrestation après le coup d'état du 2 décembre 1851, s'installe au « Petit Château », pensionnat de jeunes filles situé à Beblenheim, près de Colmar, où il enseigne les sciences naturelles.

³ Une Ligue de l'enseignement a été fondée en Belgique en 1864, l'année même où Pie IX publiait le syllabus condamnant le rationalisme, le socialisme, le libéralisme

⁴ parmi lesquels Jules Ferry, Jules Favre, Camille Flammarion, Sainte-Beuve...

progrès, ils veulent créer pour tous un droit d'accès à la culture et à la connaissance. Si la Ligue « *poursuit un but essentiellement politique, elle ne s'occupe ni de politique, ni de religion, elle ne s'occupe que de l'éducation au suffrage universel, non pour faire des élections mais pour faire des électeurs, non pour faire des candidats, mais pour faire des citoyens*⁵... ».

Pour une instruction publique, obligatoire, gratuite et laïque.

Après Sedan et l'effondrement du second Empire, après la sanglante répression de la Commune de Paris, l'idée⁶ d'une pétition pour une instruction publique, gratuite, obligatoire et laïque⁷ se fait jour et avec l'aide de la presse libérale⁸, elle connaît un très grand succès. Le « Mouvement national du sou contre l'ignorance » lancé en septembre 1871 permet de recueillir en quinze mois 1,3 million de signatures remises à l'Assemblée nationale.

En novembre 1872, une nouvelle campagne est lancée auprès des élus locaux sur la question de la laïcité, c'est-à-dire de « *la neutralité de l'école publique subventionnée par l'État ou la commune* » permettant que « *tous les hommes, qu'ils appartiennent au catholicisme, au judaïsme ou à d'autres religions, puissent vivre en frères, côte à côte*⁹ ». En 1879, on constate que plus de la moitié de la population française est favorable à l'obligation, la gratuité et la laïcité de l'éducation scolaire.

« Pour la patrie, par le livre et l'épée¹⁰ »

Farouchement anti-cléricale, la Ligue n'est pas antireligieuse, mais elle va néanmoins devoir affronter l'offensive de l'église catholique. Non seulement le pape Pie IX excommunie les ligueurs, mais les aristocrates et grands propriétaires veulent interdire l'embauche des gens qui savent lire. Face à « l'ordre moral » imposé en 1873 par le gouvernement du Duc de Broglie, la Ligue se rapproche de l'armée par le biais des bibliothèques régimentaires. « *Pour la patrie, par le livre et l'épée* » est alors sa devise. Objet d'une violente répression, elle devient véritablement une force républicaine¹¹ qui, dès la victoire de Gambetta aux élections législatives de 1877, voit ses propositions reconnues.

La république reconnaissante.

Les partis républicains sont au gouvernement. Pour les ligueurs, le temps de la victoire est venu. Jules Ferry est ministre de l'instruction publique et des Beaux -Arts, et sous l'influence d'autres ligueurs, Ferdinand Buisson, Paul Bert, René Goblet, le Parlement va voter les lois scolaires : gratuité de l'enseignement primaire le 16 juin 1881, obligation et laïcité le 28 mars 1882¹².

⁵ Jean Macé cité in Pierre Tournemine *La Ligue de l'Enseignement*. édition Milan page 6.

⁶ Un conscrit sur trois ne savait pas lire, et 36% des jeunes mariés étaient incapables de signer de leur nom le registre d'état civil.

⁷ Il faut préciser que sur les 917267 signataires de 1871 et 1872, 119251 réclamaient l'instruction obligatoire, 410121 voulaient qu'elle soit obligatoire et gratuite, 387895 demandaient l'obligation, la gratuité et la laïcité.

⁸ *Le Temps, l'Opinion nationale, Le National, Le Corsaire, La République française, Le Siècle.*

⁹ Emmanuel Vauchez, secrétaire général du Cercle parisien de la Ligue, cité in *Cahiers de l'éducation permanente* n°59 page 33.

¹⁰ Devise figurant sur des médailles gravées par la Ligue et sur la couverture de ses publications.

¹¹ En 1876, elle compte trente mille adhérents et deux cent dix sociétés.

¹² Il faudra attendre 1886 pour que soit votée la laïcisation du personnel enseignant.

En effet, dissous sous le régime de Mac-Mahon¹³, les Cercles de la Ligue renaissent sous forme de Sociétés républicaines d'instruction et le Cercle parisien est reconnu d'utilité publique¹⁴ ce qui lui permet de recevoir dons et legs et dote ainsi la Ligue de moyens matériels d'intervention. La défense de l'école publique s'impose face à l'hostilité du clergé contre « *cette société pernicieuse, appelée Ligue de l'enseignement* » et à l'invitation faite aux prêtres « *d'arracher les déplorables plantations que cultivent les enfants des ténèbres*¹⁵ ».

La Ligue crée des bibliothèques de prêts aux élèves, envoie du matériel aux écoles rurales, fournit les livres de distribution des prix, conseille et récompense les meilleurs élèves et leurs maîtres.

Active sur tous les fronts, elle n'a pas encore d'existence juridique, aussi pour Jean Macé, le moment semble venu de créer la grande « *fédération où sont conviées toutes les sociétés républicaines de dénominations diverses : les cercles de la ligue de l'enseignement, les bibliothèques populaires, les sociétés du sou des écoles laïques, les sociétés républicaines d'instruction, les sociétés de secours mutuels et d'orphéons, les sociétés des amis de l'instruction, les sociétés de cours d'adultes* ». Le congrès convoqué à cet effet se déroule les 18,19,20 avril 1881 dans les locaux du Grand orient de France en vue de donner à la Ligue sa forme fédérale sans porter atteinte au « *principe fondamental de l'autonomie absolue de tous les groupes, grands et petits* ». Le 21 avril, au Trocadéro, la Ligue est consacrée « *organisation républicaine* » par Léon Gambetta qui l'invite à devenir « *la République en action* » et à « *gagner à l'idée républicaine tous les villages de France* ».

Les œuvres laïques ou « La République en action »

La Ligue se fait l'inlassable propagandiste de l'instruction laïque, car la République doit être enseignante pour devenir réellement républicaine et donner corps à sa devise « *liberté, égalité, fraternité* ».

Toutefois en 1882, si l'instruction est obligatoire et laïque, elle n'est pas monopole de l'État, l'enseignement est libre, l'école est facultative. Face à la hiérarchie catholique, il faut défendre la loi. Pour « *Faire penser ceux qui ne pensent pas, faire agir ceux qui n'agissent pas, faire des hommes et des citoyens*¹⁶ », la Ligue fonde des « *sociétés républicaines d'instruction* » car il s'agit non seulement de « *l'instruction des ignorants, mais aussi de la conversion des indifférents* ».

Si en 1886, plus du tiers des députés et des sénateurs sont membres de la Ligue, les lois scolaires ne sont pas toujours respectées. Non seulement de nombreux parents aisés sont prêts à payer pour séparer leurs enfants de ceux du peuple, mais de nombreuses communes pourchassent les instituteurs laïques et entretiennent à leurs frais des écoles congréganistes. Il apparaît clairement que « *l'action éducative de la société doit se prolonger bien plus qu'au-delà de l'âge de douze ans* ». « *Un effort persévérant de la nation elle-même (instruction élémentaire pour les illettrés, perfectionnement pour les adultes lettrés, cours spéciaux et professionnels pour les apprentis et les ouvriers, conférences populaires, bibliothèques, cercles et sociétés de lecture, patronage de l'enfant avant, pendant et après l'école)*¹⁷... doit

¹³ A pris le pouvoir en 1873 après la démission du Président Thiers, remplacé par Jules Grévy après la victoire des républicains.

¹⁴ Le 4 juin 1880 par un décret du président Jules Grévy

¹⁵ cf déclaration du Pape janvier 1874 in Cahiers de l'Éducation permanente n°59 . Annexe III.

¹⁶ Déclaration de Jean Macé en 1882, cité in Cahiers de l'éducation permanente n°59 page 52

¹⁷ Texte que Ferdinand Buisson, directeur de l'enseignement primaire, collaborateur de Jules Ferry, fait adopter au congrès des sociétés d'enseignement populaire, au Havre les 30 et 31 août 1896. cité in Cahiers de l'éducation permanente n° 59 page 57

permettre de donner corps à la nouvelle devise de la Ligue « Pour la patrie par le livre et la fraternité¹⁸ » en dessinant le projet d'une éducation permanente.

Contre les moines ligueurs et les moines d'affaires

Pour réaliser ce projet, sous la présidence de Léon Bourgeois¹⁹, la Ligue appelle au développement des œuvres post et péri-scolaires afin d'implanter en tout homme « *les solides principes indispensables aux citoyens d'une démocratie*²⁰ ». Soutenus par les pouvoirs publics, patronages, amicales d'anciens élèves, mutuelles, coopératives voient le jour sur tout le territoire et connaissent un grand succès qui inspire au gouvernement la loi de 1901 sur les associations. La Ligue s'est impliquée très fortement, à l'endroit de cette loi qui, par une simple déclaration à la préfecture, donne une existence juridique à toute association qui ne porte pas atteinte à l'intégrité du territoire et aux bonnes mœurs. Cette loi très libérale interdit toutefois l'enseignement aux congrégations non autorisées²¹.

Dans le conflit entre les autorités républicaines et l'Église catholique, la stratégie de harcèlement mise en œuvre par Émile Combes²², précipite (en dépit de sa volonté) la remise en question du concordat qui donnait à l'État le contrôle de l'Église, et met à l'ordre du jour la séparation des Eglises et de l'Etat. Jean Jaurès et Aristide Briand²³ se feront artisans de la paix religieuse par la liberté de l'église et l'autonomie du politique par rapport au religieux, en établissant avec la loi de 1905 un dispositif « *libéral, juste et sage* ».

L'entrée en application de cette loi ne va pas sans conflits²⁴ et ne sera pas appliquée dans les colonies ni dans les trois départements de l'Alsace et de la Moselle lorsqu'ils redeviendront français en 1918. Alors que certains laïques auraient souhaité l'éradication des religions, la loi de 1905, permettant la pluralité religieuse de la société française, ouvre la voie à la pacification.

Une trêve au temps de « la grande guerre »

Le grand élan patriotique qui s'empare de la France en 1914 a raison des antagonismes politiques et idéologiques. La Ligue rejoint « l'Union sacrée » et Léon Robelin, son secrétaire général, appelle toutes les sociétés adhérentes à aider la défense nationale (secours aux blessés, vêtements pour les soldats, soutien aux familles des mobilisés). La Ligue organise le 7 mars 1917, à la Sorbonne, en présence du Président de la République, la « Journée du serment national ». Toutes les grandes associations françaises, y compris confessionnelles, se rassemblent pour organiser sur tout le territoire une série de conférences afin d'exalter le patriotisme.

¹⁸1895 in opus cité page 48.

¹⁹Plusieurs fois ministre et leader du parti radical, précurseur de l'économie sociale, théoricien du solidarisme qui veut « *substituer au poing fermé pour combattre la main tendue pour secourir* ». Président de la ligue de l'enseignement de 1894 à 1898

²⁰Congrès de Nantes 1894 cité par Pierre Tournemire. In *La Ligue de l'enseignement*. Edition Milan page 15

²¹la loi du 8 juillet 1904 instaurera l'incapacité d'enseigner aux congrégations.

²²« le petit père Combes » 1835-1921. Ancien séminariste destiné à la prêtrise, docteur es lettres, petit notable en Charentes, élu président du Sénat en 1894, nommé ministre de l'Instruction publique et des cultes en 1895, président du conseil en 1902.

²³1862-1932. Journaliste politique, élu député en 1902, rapporteur de la commission, parlementaire chargé de préparer la loi sur la séparation de l'Église et de l'État.

²⁴ Si les juifs et les protestants consentent à la nouvelle définition des relations de l'État et des Cultes, les catholiques manifestent clairement leur hostilité et ne désarment pas.

1925. La Seconde naissance.

Aux lendemains de la guerre, la Ligue se trouve très affaiblie. De nombreux militants sont morts dans les tranchées et son militantisme est altéré par « l'Union sacrée ». Ses congrès sont désertés alors que, dans certains départements, les associations locales regroupées en fédérations veulent créer une Confédération nationale des œuvres laïques. Lors du congrès que ces fédérations tiennent à Saint-Étienne au début de 1925, grâce à Joseph Brenier²⁵, les délégués de la Ligue réussissent à convaincre les participants que celle-ci avec son glorieux passé a vocation à être cette confédération. En décembre 1925, au cours d'une « *assemblée constituante de la Ligue régénérée*²⁶ », elle modifie ses structures, se décentralise et devient la « Confédération générale des œuvres laïques scolaires, postscolaires, d'éducation et de solidarité sociale » qui sera reconnue d'utilité publique par le décret du 31 mai 1930.

Avec le souci de mettre l'art, les techniques, les disciplines sportives au service de tous, elle crée des sections spécialisées, les U.F.O. La première, en 1928, l'U.F.O.L.E.P (Union française des œuvres laïques d'éducation physique) et sa filiale, l'U.S.E.P, (Union sportive de l'enseignement primaire), créée en 1939, permet à des centaines de milliers d'enfants la pratique du sport. En 1933, ce sont la chorale, la danse, le théâtre, la musique la photo, la peinture, la sculpture, le folklore qui grâce à l'U.F.O.L.E.A (Union française des œuvres laïques d'éducation artistique) deviennent accessibles au grand nombre, ainsi que le cinéma, grâce à l'U.F.O.C.E.L (devenue plus tard l'U.F.O.L.E.I.S : Union française des œuvres laïques pour l'éducation par l'image et le son). En 1934, dans le cadre de l'U.F.O.V.A.L, elle s'attache à développer les colonies de vacances et les centres d'adolescents. Avec le C.L.A.P (Centre laïque d'aviation populaire), elle se soucie aussi de l'aviation populaire : modèles réduits pour les jeunes, aviation sportive pour les adultes.

Le Front populaire ou le second souffle.

Pour développer ces activités, elle s'appuie dans chaque commune sur des amicales laïques. Avec les Éclaireurs de France²⁷, la CGT, le SNI²⁸, la Fédération nationale des municipalités socialistes et l'Union des villes et communes de France, elle crée en 1937, le Centre laïque des auberges de jeunesse et institue des stages de formation des moniteurs de colonies de vacances qui deviendront les CEMEA. La même année voit naître, en collaboration avec la CGT, Tourisme–Vacances pour tous ; en 1938, c'est la Fédération nationale des œuvres laïques de vacances d'enfants et d'adolescents qui voit le jour en même temps que la Ligue soutient l'Union rationaliste, l'Association pour le développement de la lecture publique, l'Association populaire des amis des musées et participe au nouveau « journal des gauches » : *La Lumière*.

Cette intense activité se déploie sur fond de « guerre » et d'un engagement antifasciste²⁹. Face à elle, la campagne de ceux qui estiment que « *L'école laïque, l'école sans Dieu, c'est le poison à petite dose*³⁰ » est rude et tous les moyens sont bons pour détourner la liberté d'enseignement au profit des privilégiés et de l'Église. La Ligue demeure néanmoins hostile à un monopole d'État et préfère un processus de nationalisation permettant aux pouvoirs

²⁵1877-1943. Député puis sénateur SFIO, maire de Saint – Etienne, dignitaire de la franc-maçonnerie, membre du comité central de la Ligue des droits de l'homme.

²⁶Propos de François Albert, ministre de l'Éducation nationale, Président de la Ligue.

²⁷Créés en 1911 par Pierre Deschamps, militant de la Ligue.

²⁸Syndicat des instituteurs, créé en 1920.

²⁹La ligue adhère au comité national de rassemblement populaire en 1935 et accueille dans ses colonies les enfants des républicains espagnols.

³⁰Propos d'un député du Maine et Loire en 1925, in Pierre Tournemine. « La Ligue de l'enseignement » Édition Milan. Page 26

publics, aux enseignants et aux parents d'élèves de prendre en charge, non seulement l'école, mais aussi les activités d'éducation populaire.

Rayée de la carte

Elle était « *la plus grande organisation culturelle française*³¹ », mais pour le Gouvernement de Pétain la cause de tous les malheurs de la patrie pour avoir chassé Dieu de l'école³². Aussi, elle est dissoute en avril 1942 et les « Jeunes du maréchal » occupent ses locaux. La France devient « un Lourdes immense », les devoirs envers Dieu s'ajoutent au programme de morale, des subventions sont octroyées aux établissements privés... Mais la Ligue résiste et entre dans la clandestinité. Elle se reconstitue officiellement dès 1943 à Alger pour être représentée auprès du gouvernement provisoire.

« Honneur à la Ligue de l'enseignement³³ » .

Ses archives sont détruites, ses bibliothèques pillées, beaucoup de ses militants sont morts tragiquement, mais la Ligue se réorganise et ses progrès sont rapides : 174 083 adhérents à la Libération, 821 993 en 1946, 1 424 325 en 1948. Elle réintègre ses locaux où elle tient son congrès de reconstitution du 25 au 29 septembre.

La laïcité semble faire consensus et acquiert « valeur constitutionnelle » par la Constitution de 1946. Par ordonnance du 17 avril 1945, la législation scolaire antérieure au régime de Vichy est rétablie. L'idée d'une nationalisation de l'enseignement se dessine. La Ligue approuve le « plan Langevin-Wallon » pour une réforme démocratique du système éducatif. Elle participe avec le SNI à la création du Cartel d'action laïque, présidé par Albert Bayet, et reconstitue une à une ses fédérations départementales alors que de nouvelles associations naissent. C'est le cas, notamment de la fédération des Francs et Franches Camarades qui a été créée le 15 novembre 1944, à l'initiative d'un militant des Eclaireurs de France, avec l'aide de la Ligue, du SNI et de la direction de la jeunesse pour faire exister « *un grand mouvement laïque de la jeunesse* ». Mais dès 1947, en dépit des solidarités nées pendant la guerre, la lutte scolaire reprend.

Des batailles perdues

Tout a commencé dès 1945 avec l'affaire des kermesses vendéennes dont les organisateurs refusent de payer les taxes dues à l'État, choisissant de les verser aux écoles privées. Il s'ensuit des procès et la revendication du principe de la liberté d'enseignement portée par les familles³⁴.

La Ligue, aidée par la Fédération nationale des conseils de parents d'élèves des écoles publiques (FCPE³⁵), devient véritablement un bras militant prolongeant l'action du Ministère de l'éducation nationale afin d'assurer le rayonnement de l'école publique. L'égalité d'accès à la culture devient un axe essentiel de lutte. L'UFOLEP et l'USEP s'occupent de la pratique sportive, l'UFOLEA des activités artistiques, le C.L.L.P (centre laïque de lecture publique) met en place des bibliothèques et assure la circulation des livres, l'UFOLEIS diffuse des films dans les établissements scolaires et dans toutes les communes, l'OFFICO se soucie des activités outre-mer, le CLTC accueille les jeunes étrangers et organise des voyages culturels, l'UFOVAL enfin organise des colonies de vacances.

³¹avis d'un leader de la CGT, in cahiers de l'éducation permanente n°59 page 70

³²cf propos du général Weygand in Pierre Tournemine opus cité page 28

³³allocution du général de Gaulle au 56e congrès de la Ligue . 25-29 septembre 1945 in opus cité. Cahiers de l'éducation permanente page 71

³⁴en particulier par le biais de l'A.P .E.E.L (association des parents d'élèves des écoles libres)

³⁵fondée le 26 mars 1947 par la Ligue et le SNI, adhérente de la Ligue.

L'Église n'a pas renoncé pour autant à son droit d'enseignement, et obtient en septembre 1951 le vote de lois permettant aux élèves de l'enseignement privé d'accéder à des bourses et à des enseignants sans titres d'être placés à égalité avec les diplômés de l'université. En janvier 1955, la loi Barangé³⁶ est étendue aux enfants de moins de six ans ce qui favorise considérablement le secteur éducatif privé. Grèves, manifestations, pétitions, appels au pays, les défenseurs de la laïcité multiplient leurs interventions.

Un nouveau cap.

Dès 1955 d'autres orientations se font jour pour répondre à l'ensemble « *des problèmes de désadaptation que pose au travailleur et au citoyen modernes la civilisation nouvelle*³⁷ ». Prend forme alors l'idée d'éducation permanente. Les congrès de Lille en 1959 et de Toulouse en 1961 vont mettre en place les réformes de structures nécessaires à ce changement d'orientation. Nombreux sont les militants qui estiment trop lourd le poids du SNI et de la franc-maçonnerie, trop rigide le fonctionnement des UFO. Ils souhaitent une restructuration de la Ligue sur la base d'une rationalisation moins bureaucratique de services articulés de manière spécifique aux « milieux » (rural, urbain, ou scolaire).

Dans son assemblée générale du 11 juillet 1967, juste après l'année de son centenaire, une réforme des statuts est adoptée. La Ligue prend le nom de « Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente, Confédération générale des œuvres laïques » et rappelle que son but est de favoriser « *sous toutes ses formes le progrès de l'Éducation laïque* » par la « *démocratisation réelle de l'Éducation nationale, l'extension et le perfectionnement d'un enseignement ouvert à tous, ... la création d'institutions laïques en vue de réaliser l'éducation permanente, ... la mise en place d'institutions laïques, y compris celles ayant un caractère d'assistance, de bienfaisance et de solidarité* ».

Hors du « ghetto » scolaire

L'éducation permanente devient son nouveau front d'action. Pour la Ligue, elle ne saurait se limiter au recyclage professionnel. Elle doit conduire les hommes au plus grand épanouissement possible et non à l'adaptation béate aux conditions sociales d'existence. La réflexion menée fait écho aux événements de mai 1968. Elle n'échappe pas à l'influence des travaux des chercheurs en éducation qui dénoncent la passivité nocive dans laquelle les démarches traditionnelles de transmission du savoir enferment les élèves. Nombreuses aussi sont les analyses qui dénoncent le mythe de « l'école libératrice » et mettent en évidence sa fonction de « reproduction » de l'inégalité d'une part et son statut « d'appareil idéologique d'État » d'autre part. Dès lors l'École apparaît comme devant être transformée plus que défendue. La ligue n'a pas pour autant déserté l'école. Avec le Comité National d'Action Laïque, elle s'applique à penser un grand service public de l'Éducation nationale et préconise l'instauration, sur tout le territoire, d'une seule école publique gérée démocratiquement par les représentants de l'État, des enseignants et des usagers. La nationalisation du système éducatif impliquerait l'intégration des établissements privés et de leur personnel, en excluant toutefois les ecclésiastiques de la fonction publique. Tous les enfants, quelle que soit leur famille spirituelle, seraient amenés à coexister sur les bancs des mêmes écoles dans le cadre d'une éducation libérée de tout dogmatisme. S'inspirant du rapport de l'UNESCO³⁸, le CNAL propose de développer les écoles maternelles et l'accueil des enfants en-dessous de deux ans pour lutter contre l'effet des inégalités socioéconomiques. Il insiste aussi sur la prolongation

³⁶Député MRP du Maine et Loire.

³⁷M. Arents. projet de réforme de l'enseignement élaboré par la Ligue en 1955 cité in Cahiers de l'éducation permanente n°59 page 87.

³⁸Le rapport de la Commission internationale sur le développement de l'éducation place l'éducation des enfants d'âge préscolaire au rang des « grands objectifs » des années 1970.

de la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans et il souligne la nécessité d'une vraie gratuité de l'enseignement en demandant non seulement la suppression des droits d'examen, mais la gratuité des fournitures, celles des transports liés aux activités scolaires³⁹, et un système d'aides pour les familles modestes dont les enfants ne doivent pas être exclus des classes de neige ou de mer.

Dans le domaine de la formation professionnelle permanente, il s'agissait surtout de répondre aux tentatives du patronat de réduire l'éducation à un processus de fabrication de main d'œuvre, démarche accréditée par les lois de juillet 1971⁴⁰. La position de la Ligue est très clairement formulée au printemps 1972. A ses yeux, « *cet ensemble de dispositions législatives révèle une politique délibérément orientée vers le renforcement des féodalités économiques sur l'éducation et la formation professionnelle... et une forme d'emprise idéologique et économique sur la jeunesse*⁴¹ ». Ces lois, qui inscrivent la formation professionnelle dans l'éducation permanente et dotent chaque travailleur d'un droit à un « *congé - formation*⁴² », font naître un marché très florissant de formation sans vaincre pour autant les réticences des bénéficiaires par ailleurs mal informés de leurs droits.

Pour l'éducation populaire.

L'éducation permanente ne se réduit pas à la scolarité complétée par la formation professionnelle, elle s'adresse à tous et vise à permettre à chacun de développer toutes ses possibilités en vue d'exister comme citoyen solidaire, lucide et responsable. C'est aussi par les stades, les bibliothèques, les centres de vacances ... qu'elle peut véritablement exister.

C'est une des raisons pour lesquelles la Ligue veut voir se constituer un grand service public de l'éducation. Sans porter atteinte aux pouvoirs publics, il s'agit de permettre aux représentants des usagers, des personnels et des collectivités publiques d'intervenir aux niveaux local, régional et national de manière véritablement démocratique. Orientée par ce projet d'éducation permanente, elle ne manque pas de réaffirmer la valeur du droit d'association et la légitimité de la pluralité des mouvements qui en résulte dans le cadre d'une nouvelle relation entre l'éducation, la culture et la société⁴³.

La Ligue s'empare de la ville⁴⁴.

En 1972, ses activités sont nombreuses et ses publications⁴⁵ contribuent à son rayonnement. Mais elle prend conscience d'une implantation essentiellement rurale à l'heure d'une urbanisation galopante. Dans le même temps, la Ligue qui « *en 1880 participait à la construction de l'unité nationale par l'éradication des cultures minoritaires s'impose un siècle plus tard une réflexion sur la place des minorités...la gestion du pluralisme dans les sociétés contemporaines, et les conditions d'un multiculturalisme compatible avec la République*⁴⁶ ». Les militants de la Ligue s'interrogent sur le sens de leurs interventions : n'ont-elles pas pour premier effet de rendre l'intolérable supportable ? Après des débats

³⁹Visites, excursions, enquêtes, piscine, etc...

⁴⁰sur l'enseignement technologique et l'apprentissage

⁴¹citée in Cahiers de l'éducation permanente n° 59 page 102.

⁴²Qui ne peut dépasser un an, mais pendant lequel le salaire est versé.

⁴³La Ligue préconise notamment la création d'un Conseil local de développement social et culturel associant élus, responsables associatifs, animateurs et usagers pour que puisse être assurée une politique socioculturelle d'intérêt général.

⁴⁴Cf. « Vivre en ville » (campagne d'opinion menée par la Ligue en 1970).

⁴⁵*Pourquoi ?* mensuel à caractère social, économique, et culturel./ *Animateur informations./ Informations U.F.O.L.E.P-U.S.E.P / La Revue du cinéma-image et son / Aviation C.L.A.P / Photo-Jeunesse / Tourisme et vacances./ Les Cahiers de l'éducation permanente.*

⁴⁶CF Michel Morineau et Pierre Tournemire *Idées en mouvement* n°58 avril 1998

animés, lors de son congrès de Nîmes en 1975, elle se déclare solidaire de tous ceux qui luttent pour la construction d'une société de type socialiste.

Des effets pervers du succès

Les évolutions sociales dans un pays qui rentre dans une crise durable vont profondément modifier le fonctionnement associatif. Du fait de l'importance des attentes qu'elles suscitaient, les associations vont remplacer les bénévoles par des professionnels, privilégiant la qualité du service proposé à la dimension militante. A la faveur des élections municipales en 1977, de nombreux responsables associatifs ont pris des fonctions électives mais, loin de favoriser l'autonomie de la vie associative, ils vont développer la « municipalisation » de nombreuses activités de loisirs. La rationalisation gestionnaire du secteur de l'animation socioculturelle est devenue la préoccupation dominante, même si la Ligue maintient dans ses discours de congrès un style contestataire.

Le grand espoir vain de 1981.

La victoire de François Mitterrand soulève beaucoup d'espoirs. On croit enfin venu le temps du grand service public de l'éducation permanente, regroupant loisirs, sports, formation professionnelle, culture et communication. Mais, même si la gauche au pouvoir s'applique à organiser le temps libre ou à développer l'économie sociale, l'idée de mettre en place ce grand service public unifié passe très vite pour absolument irréaliste.

La loi Debré du 31 décembre 1959 avait mis en place un système contractuel assurant aux établissements privés un financement public tout en reconnaissant leur caractère propre. En octobre 1977, la loi Guerneur est venue la compléter en sollicitant les communes pour financer l'école privée dont les enseignants jouiront des mêmes avantages de carrière que ceux du public. Les protestations du Comité national d'action laïque sont demeurées vaines et le dualisme scolaire semble acquis, ce que manifeste très clairement en 1984 l'échec d'intégrer le privé dans « un grand service public unifié et laïque ». La défaite est d'autant plus douloureuse que c'est au nom de « La Liberté » que défilent les partisans de l'école privée.

Pourtant, dès 1982, en son assemblée générale de Montpellier⁴⁷, deux propositions très « innovantes » avaient été formulées. Au nom « d'une école de l'éducation permanente plus ouverte », il s'agissait de mettre en place un enseignement de l'histoire des religions à l'école. « **Sortir l'esprit critique de son engourdissement...**⁴⁸ » .

Les grandes manifestations de 1984 et la défaite qui s'en suivit nécessitent de repenser la question de la laïcité. Mise à l'ordre du jour en 1983 pour le Congrès de Lille de 1986, la question de la laïcité ne donnera lieu à une résolution que six ans plus tard : « une laïcité pour l'an 2000 : démocratie et solidarité ».

A d'autres moments de son histoire, elle a déjà « *basculé d'une laïcité imprégnée de l'idée républicaine à une laïcité imprégnée de l'idée socialiste, d'une laïcité politique à une laïcité plus démocratique vers une laïcité positive et de raison qui a trouvé tout son sens face à la diffusion de la culture de masse et au fascisme, pour une formation culturelle et civique du peuple*⁴⁹ », elle a tiré « *sa force de son pluralisme tout en participant à l'espace radical socialiste et franc-maçon... sans être inféodée à aucun des partis...* ».

⁴⁷Cf. Michel Morineau et Pierre Tournemire. *La Ligue de l'enseignement et la laïcité : itinéraires*. In supplément des *Idées en mouvement* n°58 en avril 1998

⁴⁸ congrès de Lille. 1986

⁴⁹Jean -Paul Martin , « *la Ligue de l'enseignement et la république des origines à 1914* ».Thèse de doctorat. IEP Paris 1992.

A la fin des années 1980, elle s'applique à penser son articulation à la réalité nouvelle résultant de l'accroissement des courants migratoires et de l'avènement en France d'une société multiculturelle, porteuse de possibles ghettos.

Dès lors, pour elle, « *la volonté de vivre ensemble ses différences est à la base de tout projet inspiré par la laïcité*⁵⁰ ». Elle oriente son action vers la lutte contre le racisme et la xénophobie, vers la compréhension mutuelle, elle insiste sur la mise en œuvre de conditions facilitant la participation des étrangers à la vie associative, et la promotion du dialogue des cultures. De manière très concrète, elle s'implique dans des programmes de coopération d'aide au développement, dans des structures d'échanges multinationaux, dans le processus de construction européenne et plus largement dans une action d'information et de formation en faveur de la paix.

En janvier 1987 sont créés les Cercles Condorcet afin de « *ne pas subir passivement, mais tout au contraire anticiper, comprendre et accompagner les mutations parfois brutales qui ébranlent la société.*⁵¹ » Il n'est pas question de constituer un corps de doctrine ou d'élaborer un programme, mais pour chaque cercle, « *de secouer les torpeurs et de laisser renaître l'espoir*⁵² ».

La Ligue anticléricale a clairement rompu avec sa supposée dimension anti-religieuse. Elle affirme la laïcité comme reconnaissance du pluralisme constitutif de notre société et souligne le caractère réducteur de l'identification du débat laïque avec le débat scolaire. « *Sortir l'esprit critique de son engourdissement, y compris par rapport à nous-mêmes et à nos propres pratiques...* » conclue-t-elle avant d'appeler *solennellement à la rencontre avec les catholiques, les protestants, les juifs, les musulmans*⁵³ ».

Le 87^e congrès (Toulouse 2 - 8 juillet 1989) ou les effets de l'auto-analyse.

L'année du bicentenaire de la Révolution Française lui donne l'occasion de célébrer l'évènement et de se redéfinir en repensant son fonctionnement. Rompre avec une organisation pyramidale de la communication qui suscite des rétentions d'information, rompre avec l'incapacité à recruter des cadres en dehors du milieu des enseignants du premier degré, remédier à la diminution des effectifs en modérant la tendance commerciale d'une Ligue devenue pourvoyeuse d'activités au profit d'une Ligue porteuses d'idées mobilisatrices. « *Après une laïcité pour l'an 2000, construisons la Ligue pour l'an 2000*⁵⁴ »

Former des hommes et des citoyens, enraciner les valeurs de la République pour l'épanouissement des individus et des communautés, lutter contre toutes les aliénations, les injustices et les inégalités, être pionniers et acteurs de la démocratie, telle est l'ambition des ligueurs. Dans une double fidélité à Condorcet et à Jean Jaurès, 85% des 600 délégués des fédérations départementales des Oeuvres laïques qui les représentent, ratifient les résolutions qui ouvrent la voie d'une nouvelle approche de la laïcité. Parce que « *les sermons de carême sont moins dangereux que les cours de la Bourse*⁵⁵ », parce que « *de nouveaux ennemis ont pris le pouvoir dans la société avec au premier rang, l'argent et l'image dont l'alliance a remplacé celle du trône et de l'autel*⁵⁶ », la Ligue a dû prendre un nouveau chemin pour sauvegarder la liberté du citoyen de pouvoir organiser une société pluriculturelle et

⁵⁰Compte - rendu de l'assemblée générale congrès de Lille 2 au 6 juillet 1986 . Commission « pour une politique laïque de l'action internationale »

⁵¹Rapport d'activité 2002. page 97

⁵²ibid.

⁵³Congrès de Lille séance de clôture.

⁵⁴Orientations du programme triennal 1989-1992 Congrès de Toulouse juillet 1989.

⁵⁵Michel Morineau secrétaire national. Congrès de Toulouse 1989

⁵⁶Michel Morineau citant Régis Debray.

pluriconfessionnelle autour d'un certain nombre de valeurs communes pour lesquelles croyants et incroyants peuvent travailler.

Ainsi lorsque surgit fin 1989 l'affaire des voiles de Creil⁵⁷, la Ligue se prononce clairement contre les exclusions. Il s'agit pour elle de protéger les minorités contre les violences assimilationnistes de la culture dominante, sans rien concéder au communautarisme⁵⁸.

La résolution « laïcité 2000 » est essentielle à ce cheminement⁵⁹ vers ce qui en 1990 sera nommé, non sans faire scandale⁶⁰, « laïcité plurielle ». Elle comporte en effet un retour approfondi sur le passé qui permet de sortir la question de la laïcité de son « *ornière trop strictement scolaire* » et ouvre des pistes de travail nouvelles : l'invitation courageuse à dissocier nationalité⁶¹ et citoyenneté, une dénonciation radicale du libéralisme économique, et l'affirmation de la nécessité de reconnaître « *les religions comme faits durables de culture* » pour permettre l'apaisement des conflits, tout particulièrement à propos de l'islam.

Toutefois sa volonté d'apaisement par rapport au religieux n'a pas entamé sa vigilance. En témoignent les manifestations de janvier 1994 contre la loi Bourc-Broc⁶². La création d'un groupe de réflexion « laïcité et islam », composé de personnalités musulmanes catholiques, protestantes, juives, agnostiques ou athées permet la réflexion sur la place de l'islam dans la république et sur les rapports entre l'État et les divers cultes.

« L'effort de guerre de la Ligue »

Le Congrès de Nantes fait le constat au début de l'été 1992 que la France ne se porte pas bien. Certes sur plus de 8 millions de jeunes de 16 à 25 ans, plus de la moitié sont scolarisés, mais dans une même tranche d'âge, seuls 23% occupent un emploi stable⁶³. Dans les campagnes, comme dans les quartiers urbains, au titre du réalisme économique « affairiste », prolifèrent les êtres humains dits « non rentables » ou « inemployables », et au-delà de la France, au cœur même de l'Europe, il n'est que troubles et tensions.

Dans un tel contexte, La Ligue affirme une autre conception de la vie en société, une autre conception de la démocratie, de l'être citoyen. Il s'agit de faire exister « *une citoyenneté plus participative au niveau local*⁶⁴ ». Il s'agit aussi, dans un monde devenu machine à fabriquer des exclusions, d'agir pour la solidarité dans les villes et les campagnes, comme à un niveau planétaire. Dès lors, la première piste d'action est d'ouvrir le mouvement à de nouveaux partenariats, de remettre en question pratiques et fonctionnements, d'assurer la formation des militants.

« La Ligue doit dépasser la Ligue⁶⁵ ... »

Mettre la société en mouvement pour un avenir solidaire était l'ambition affichée dès le congrès de Nantes en 1992. Trois ans plus tard, à Clermont-Ferrand, la Ligue vise à

⁵⁷Trois jeunes filles de tradition maghrébine décident d'aller en classe en portant le voile islamique ce qui déclenche le « prof ne capitulons pas » de certains milieux « laïques ».

⁵⁸cf éditorial du Secrétaire général octobre 1989

⁵⁹Cf analyse menée par Michel Moineau et Pierre Tournemire in *Idées en mouvement* n°58 en avril 1998

⁶⁰Certains accuseront la Ligue de trahison à la cause laïque. Même si la formule a été abandonnée, la Ligue a eu le mérite de rendre possible le débat.

⁶¹sans remettre en question le droit à obtenir la nationalité française

⁶²tentative de révision de la Loi Falloux

⁶³enquête du CREDOC centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie).

⁶⁴Rapport de Congrès 1992 page 20

⁶⁵Éric Favey secrétaire national rapporteur de la question de congrès 27 mai 1995. rapport de congrès 1995 page 51

« reprendre le premier combat républicain, celui de la justice⁶⁶ ». « Ni parti politique, ni syndicat, elle entend mobiliser sur les trois chantiers de la solidarité, de l'engagement civique et de l'éducation, non seulement ses adhérents, mais aussi tous les acteurs de la vie locale engagés dans un projet de transformation sociale⁶⁷ ».

Ce qui s'impose, en 1995, c'est la nécessité d'un engagement plus ferme dans le combat pour l'emploi, la valorisation du bénévolat, le soutien des acteurs locaux à travers de vraies campagnes de revendications. Ce qui s'impose de manière criante face au mal des banlieues et au désert rural, c'est la nécessité d'une implication plus grande dans tous les projets de villes et de pays pour « mettre les territoires en mouvement » en vue d'une citoyenneté planétaire⁶⁸ et d'une pédagogie de l'Europe comme espace démocratique en construction.

La Ligue veut, par l'éducation populaire, « redonner toute sa place au politique par une autre manière d'en faire⁶⁹ ». Diffuser les connaissances, mettre en débat les opinions impliquent l'audace des rencontres et un intérêt particulier à l'endroit des enfants et des jeunes⁷⁰ en vue de faire émerger leur parole dans la cité. Elle organisera ainsi des réunions, des forums, des colloques, des universités de la communication⁷¹, des sessions de formation, des campagnes nationales telle que « la Semaine d'éducation contre le racisme », « l'Éducation à la paix », « Demain le monde » ou « Droit d'agir ».

La Ligue entretient aussi des partenariats avec des associations à l'étranger, organise des échanges de jeunes, soutient des projets de développement en Afrique. Au sein de SOLIDAR, fédération européenne dont elle est membre, elle travaille à l'inscription d'une dimension sociale et civique dans la construction de l'Europe. Elle ouvre courageusement un chantier de réflexion sur l'école, en se faisant le moteur « d'un troisième espace éducatif », regroupant enseignants, parents et acteurs associatifs pour l'accompagnement scolaire, en travaillant par exemple à repenser l'organisation du collège à partir des temps sociaux des enfants, sans souci des opérateurs de tourisme ou des élus, ou bien en devenant « aménageurs de rendez-vous avec l'émotion, le rêve, le sens retrouvé » par le moyen du cinéma ou du spectacle vivant.

Mais surtout, parce que « les vrais bâtisseurs haïssent la léthargie des forteresses⁷² », la Ligue doit se réformer et s'ouvrir. La politique de l'État à l'égard des associations impose des restrictions. Le rôle du centre confédéral est d'être pleinement centre de ressources pour l'animation du réseau tout en favorisant la multiplication des partenariats. Il s'agit d'ajuster et d'adapter les moyens humains, administratifs et techniques de la Ligue aux enjeux et aux nouveaux défis de la société, en évitant d'être pris en étau entre des interventions parapubliques menacées par la baisse des financements publics et des activités prestataires qui réduiraient la Ligue à une entreprise économique parmi d'autres. Une Charte est adoptée pour mieux cerner les relations entre les différents échelons de l'organisation et donner de la cohérence aux actions.

« Lier étroitement pensée et action⁷³ ».

Il ne s'agit pas seulement de rhétorique. L'année qui suit est riche de mobilisations diverses. Très impliquée dans la lutte contre la « lepénisation des esprits », la Ligue rejoint le « Comité

⁶⁶J-M Roirant résolution finale congrès de Clermont-Ferrand. 28 mai 1995

⁶⁷J-M Roirant opus cité

⁶⁸c'est le but des programmes Citoyenneté - Environnement - Développement et Éco - écoles

⁶⁹Éric Favey rapport de congrès Clermont-Ferrand. 1995 page 49

⁷⁰création d'ANIMAFAC pour accompagner et donner les moyens de réaliser les projets collectifs des étudiants.

⁷¹Lors des rendez-vous annuels d'Hourtin, institués en 1979.

⁷²René Char cité par Éric Favey in opus cité. Rapport de congrès 1995 page 51

⁷³J-M Roirant cité par C. Julien. Rapport de l'Assemblée générale du Mans en mai 1997 page 67.

de vigilance contre l'extrême droite » et s'attache à développer une éducation contre le racisme, elle interroge avec audace « les idées toutes faites » à propos de la place de l'Islam dans la République, convaincue de la nécessité de poursuivre le dialogue avec des citoyens français trop souvent rejetés sur fond d'amalgames malveillants. Ces actions s'accompagnent d'un travail de réflexion qu'il s'agisse de l'université d'été de l'UFOLEP/USEP, de l'université de la communication d'Hourtin, du forum de la citoyenneté associative, des rencontres éducatives de Rennes ou des colloques sur la citoyenneté, l'accès aux vacances, la formation professionnelle ... Cette effervescence montre bien que la ligue « *ce n'est pas seulement un faisceau de comités, de conseils d'administrations, de structures ... mais des femmes et des hommes qui s'engagent avec compétence et générosité*⁷⁴ ».

Le grand chantier des moyens d'une nouvelle ambition.

Le 21 mai 1998, le Congrès de Nancy pose les conditions de mise en œuvre de son projet. Premier acte : redonner la priorité à l'action locale pour faire vivre la volonté de démocratie participative, éviter le corporatisme d'appareil ou la notabilisation du bénévolat, c'est-à-dire agir avec les habitants sur leurs lieux de vie ; agir en particulier dans les milieux populaires, agir pour aider l'école à accomplir sa nécessaire transformation, comme en témoignera du 24 au 28 novembre 1999, le premier « Salon de l'éducation⁷⁵ » ; agir sans frilosité pour la reconnaissance et l'expression de la diversité culturelle ; agir pour une citoyenneté qui s'exerce dans tous les espaces politiques en créant des outils comme « l'Association d'école⁷⁶ » ou la « Junior association⁷⁷ ».

Toutefois les difficultés demeurent, les efforts de réorganisation de la Confédération ne sont certes pas sans effets, mais trop souvent encore la Ligue agit localement au gré des fantaisies individuelles ou des opportunités immédiates. « Fédérer autrement » devient le mot d'ordre. « Associés pour quoi faire ? » est la question de congrès pour 2001.

« Pourquoi et comment militer avec la ligue, » tel est le problème au moment où la Ligue perd des militants. Certaines questions ne peuvent plus être éludées. Les exigences d'un fonctionnement démocratique sont-elles compatibles avec de lourdes gestions financières ou de personnels ? Comment répartir les rôles entre les élus et les salariés ? Peut-on concilier gestion et politique ? Une association peut-elle avoir une expression critique sur l'action d'une collectivité qui la subventionne ? Est-il possible de favoriser l'engagement local sans être donneur de leçon ? A l'heure d'internet que faire pour amplifier de larges débats sur des questions de société essentielles ? Comment rassembler sans rester dans un consensus mou ? Peut-on s'engager activement tout en restant un mouvement de masse aux convictions diverses ? Comment former des cadres militants dès lors que l'on sait bien que le militant « se forme » après avoir décidé de militer ?

C'est au **congrès de Bordeaux** en mai 2001, année de la commémoration de la loi permettant la liberté essentielle de s'associer, que sont prises les décisions essentielles⁷⁸.

⁷⁴Claude Julien Allocution de clôture Assemblée générale du Mans 31 mai 1997.

⁷⁵avec le soutien du ministère, nouveau lieu d'échanges, vitrines des pratiques pédagogiques innovantes, espace d'exposition et centre de ressources.

⁷⁶composée d'adultes (enseignants, parents, éducateurs) et d'enfants, elle est un lieu où les jeunes enfants peuvent vivre des activités qu'ils choisissent et organisent de manière démocratique.

⁷⁷Dispositif pour les moins de 18 ans.

⁷⁸Au cours de l'année 2003, le Conseil d'état validera la démarche de la Ligue, association reconnue d'utilité publique et la modification des statuts qui s'impose au terme de ce long travail d'introspection sera approuvée par arrêté du Ministre de l'Intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales le 9 janvier 2004.

La Ligue souffre d'être mal connue. Il lui faut une stratégie de communication. Pour exprimer clairement son identité, elle se donne un nouveau logo, « la Ligue de l'enseignement » et une nouvelle signature, « un avenir par l'éducation populaire ». Elle élabore une nouvelle charte graphique, développe sa communication électronique⁷⁹, modifie la maquette de son journal, s'attache à amplifier ses partenariats avec les divers médias.

Il faut dynamiser la vie fédérative en substituant à une logique de gestion d'activité une logique de développement de projet. Le nouveau système d'affiliation mis en place vise à permettre aux associations affiliées et aux partenaires de choisir leur niveau d'engagement. Enfin et surtout, la Ligue a pris la décision de « reconstituer un réseau de ligueurs » en rendant possible l'adhésion individuelle. Les conditions d'une remobilisation associative et militante pour faire vivre une République réellement « démocratique, laïque et sociale » semblent réunies .

Pendant ce temps...

La droite au pouvoir plébiscitée à l'occasion d'un concours de circonstances insolite a promis de donner la parole à « la France d'en bas », et a ouvert les trois grands chantiers de la décentralisation, de l'intégration et de l'éducation, ou plutôt selon la Ligue d'une parodie de démocratie participative, d'une ségrégation mûrement réfléchie, d'un retour à l'ordre inégalitaire ancien. L'exclusion, la misère, la violence progressent au sein d'une opulence ostentatoire. Parce qu'il n'y a « *pas d'avenir sans éducation* » les militants de la Ligue, ont élaboré le projet « *l'école que nous voulons* ». Parce que 2005 verra le referendum sur le traité constitutionnel européen, le 92^e congrès qui se tient à Lyon du 20 au 23 mai 2004 a fait de « l'Europe que nous voulons » sa question de congrès. A la Bourse du travail, le président Jean -Michel Ducomte et Jean-Marc Roirant le secrétaire général ont invité les citoyens à se mobiliser et à se rassembler pour construire « *un « vivre ensemble » plus juste, plus harmonieux, plus solidaire*⁸⁰ ».

Imaginons...

« Imaginons un monde...imaginons une Europe...Imaginons une société... Imaginons... »
Ce sont les mots retenus pour appeler à l'adhésion de tous ceux qui « prendrait l'homme comme la fin unique » et qui savent comme l'a dit Castoriadis qu'il n'est de monde humain que par « institution imaginaire de la société ».

Yvette Ladmiral.

⁷⁹interne par *medialigue.org*, et vers le grand public par son site rénové *laligue.org*

⁸⁰rapport de congrès 2004 page 5